



5 rue de l'Hôtel de Ville  
85440 TALMONT ST HILAIRE

## DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu de la délibération du Conseil  
Communautaire n° 2022\_01\_D01 du Conseil  
Communautaire du 26 janvier 2022

DEC-2024-92-PR

**OBJET : Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation et la création de postes de relevage pour la station d'épuration LES GIRONDINES à Talmont St Hilaire – 3 lots  
N° 2024\_015\_AS – lot N°1 - Sécurisation et création d'un poste de relevage – N° 2024\_016\_AS –  
lot N°2 – Suppression d'un poste de relevage – N° 2024\_018\_AS – Lot N°3 – Création d'un bassin  
tampon en amont de la station d'épuration de Moutiers-Les-Mauxfaits**

*Le Président de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1,  
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1, R. 2123-5 et R. 2172-1,  
Vu la délibération n° 2022-01-D01 du 26 janvier 2022 portant délégation de pouvoir au Président,*

*Considérant la parution de l'avis d'appel public à la concurrence au BOAMP le 9 avril 2024, suivie de  
la publication du DCE sur le profil acheteur le 9 avril 2024, fixant la date de remise des offres au 17  
mai 2024 à 12h00,*

*Considérant le rapport d'analyse des offres,*

*Considérant l'avis des membres de la commission MAPA en date du 25 juin 2024,*

### DECIDE

**Article 1 :** De signer les marchés de travaux avec :

- **Pour le lot N° 1 – IRH INGENIEUR CONSEIL – 8 rue Olivier De Serres – 49072 BEAUCOUZE**  
pour un montant de 74 680.00€ HT
- **Pour le lot N°2 – CONSEIL ETUDE MAITRISE D'ŒUVRE AUTOUR DE L'EAU 419 LA**  
CHARNIERE – 85170 BEAUFOU pour un montant de 25 810.00€ HT
- **Pour le lot N°3 - CONSEIL ETUDE MAITRISE D'ŒUVRE AUTOUR DE L'EAU 419 LA**  
CHARNIERE – 85170 BEAUFOU pour un montant de 26 750.00€ HT

**Article 2 :** De dire que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de Communes.

Ampliation en sera adressée au représentant de l'Etat.

Fait à Talmont Saint Hilaire, le 26 juin 2024

Pour extrait conforme au registre

Le Président de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

**Maxence de RUGY**

